



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT N° 1835-01**

---

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 1835-01 intitulé :  

**« Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles n° 1835 afin d'attribuer au conseil municipal les fonctions conférées au comité de démolition »**
2. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 18 h 30, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le [projet de règlement n° 1835-01](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

**Note explicative du règlement n° 1835-01**

Le règlement n° 1835-01 vise essentiellement à remplacer la composition du comité de démolition, lequel est actuellement formé de trois membres du conseil municipal désignés par résolution. À la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 1835-01, le conseil municipal constituera le comité de démolition et exercera l'ensemble des fonctions et pouvoirs qui y sont attribués.

**Service de l'aménagement du territoire**  
**30 avril 2026**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec :

- le Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- le Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 20 mai 2026.

Catherine Ricart, notaire  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
web de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)